

Image not found or type unknown



Etat daté non fourni par le syndic

Par **GUEHO Jacques**, le 15/11/2016 à 11:45

Bonjour

Je suis sur le point d'acheter un bien régi par le code de la copropriété . Le notaire ne parvient pas à obtenir l'état daté de la part du syndic qui manifeste de la mauvaise volonté . La raison ? Ce syndic , qui est également une des deux agences immobilières détentrices d'un mandat pour cette vente , n'a pas obtenu cette dernière . Depuis , elle traîne les pieds et cela risque de durer et de retarder la vente ...

Quel recours puis-je avoir dans ce cas de figure ?

Merci d'avance pour votre réponse .